

ASSEMBLEE GENERALE du 16 décembre 2022

Société Anonyme à Objet Sportif
R.C.S Marseille : B 420 806 788
N° Siret : 420 806 788 00014 - APE : 926C

(cette réunion s'est tenue au Palais Lumières d'EVIAN)

- **COMITES DEPARTEMENTAUX** : 69

AISNE, ALPES de HTE PROVENCE, HAUTES ALPES, ALPES MARITIMES, ARDENNES, ARIEGE, AUDE, AVEYRON, BOUCHES du RHÔNE, CALVADOS, CHER, CORREZE, COTE D'OR, DORDOGNE, DOUBS, DROME, EURE, EURE et LOIR, FINISTERE, GARD, HAUTE GARONNE, GERS, HERAULT, ILE ET VILAINE, INDRE, INDRE et LOIRE, ISERE, JURA, LANDES, LOIR et CHER, LOIRE, HAUTE-LOIRE, HAUT-RHIN, LOIRE-ATLANTIQUE, LOIRET, LOT, LOT et GARONNE, MAINE ET LOIRE, MANCHE, MARNE, MAYENNE, MORBIHAN, NIEVRE, NORD, OISE, ORNE, PAS de CALAIS, PUY de DOME, PYRENEES-ATLANTIQUE, PYRENEES ORIENTALES, HAUTES PYRENEESSAONE et LOIRE, HAUTE SAVOIE, SEINE MARITIME, SEINE et MARNE, YVELINES, DEUX SEVRES, SARTHE, SOMME, TARN, TARN et GARONNE, VAR, VAUCLUSE, VENDEE, , HAUTE VIENNE, YONNE, TERRITOIRE DE BELFORTHAUTS DE SEINE, et MAYOTTE

- **LIGUES** : 11

AUVERGNE, BRETAGNE, ILE DE FRANCE, LANGUEDOC-ROUSSILLON, OCCITANIE, P.A.C.A., RHÔNE-ALPES ; NORMANDIE, NOUVELLE AQUITAINE ; BOURGOGNE- FC ; HAUTS DE France ; CENTRE VAL DE LOIRE

- **F.F.P.J.P.** :1

- COMMISSAIRE AUX COMPTES

TOTAL : 101 actionnaires

ABSENTS : 20

ALLIER, ARDECHE, AUBE, CANTAL, CHARENTE, CORSE DU SUD, COTE D'ARMOR, CREUSE, GIRONDE, LOZERE, BAS-RHIN, RHONE, HAUTE SAONE, SAVOIE, VOSGES, VIENNE, ESSONNE, SEINE ST DENIS, VAL DE MARNE, VAL d'OISE

2 nouveaux : Comités DEPARTEMENTAUX : MARNE + SARTHE

Et l'ensemble du Conseil d'Administration

Assistaient : Commissaire aux comptes : Jean- Luc MARELLI
Directeur : Xavier GRANDE

I. Allocution de la Présidente :

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires bonjour

J'ai grand plaisir à vous accueillir à l'assemblée générale annuelle de la Société PROMO PETANQUE clôturant l'exercice comptable du 1.12.2021 au 30.11.2022.

DEUX nouveaux actionnaires ont rejoint le giron de la Société PROMO PETANQUE en 2022 répondant ainsi aux échanges que nous avons noués : merci infiniment aux Comités de la SARTHE (72) et de la MARNE (52) de nous rejoindre.

La Société va donc compter à ce jour 101 actionnaires : (La FFPJP, 89 CD, 11 CR) ce qui confirme que les actions fédératrices entreprises dès 2016 au bénéfice des organes déconcentrés de la Fédération ont porté leurs fruits.

Ces actions ont rapidement entraîné la progression de nos ventes en 2017, puis en 2018 pour exploser en 2019 en raison de la diversification des produits, de nombreuses nouveautés et diverses innovations dont je vous ai rendu compte au cours de nos assemblées générales successives.

Le rapide essor de la Société nous a conduit - dès le début de l'année 2019- à proposer à la Fédération, la création d'un CLUB DES PARTENAIRES pour qu'il devienne un vecteur essentiel à l'essor programmé de la Fédération, en capitalisant sur son image que dégagent son Equipe de France constituée de joueurs et joueuses de haut niveau au palmarès élogieux, ET sur ses multiples compétitions sportives toutes plus passionnantes les unes que les autres (Coupe de France, Championnats de France, Championnats par équipe de clubs toutes catégories)

Cette proposition ayant aussitôt reçu un avis favorable, le lancement du club des partenaires a OFFICIELLEMENT eu lieu le 17 octobre 2019 dans un lieu emblématique et prestigieux : l'Abbaye dite du Grand Gigognan, territoire de Sorgues en Provence, EN VUE :

- DE renforcer des liens et les échanges entre les partenaires, prestataires et fournisseurs de la FFPJP via la Société PROMO PETANQUE.
- DE dynamiser leurs partenaires historiques et actuels.
- D'EN accueillir de nouveaux dans un essor de développement du tissu fédéral à tous les niveaux.

Les voyants étaient donc au VERT !... mais c'était sans compter, avec l'apparition d'un virus ravageur, qui a contrarié nos projets de développement depuis le début de l'année 2020.

Nous avons donc appris à vivre avec le COVID 19, nous avons connu le confinement puis des périodes de dé-confinements, de multiples interdictions inhérentes à la pratique des sports, l'arrivée d'un pass-sanitaire évolutif au fil des mois avec la vaccination qui ont gelé en 2021 les activités sportives fédérales de Janvier à Juin.

Le COVID 19 nous a laissé reprendre nos activités durant l'exercice 2022, d'augmenter nos ventes et le fruit de nos partenariats et de faire face à des engagements audacieux en cette période qui demeurait incertaine, ce qui nous conduit à vous présenter un résultat très déficitaire de : - 775 155.20 €

En raison d'une charge exceptionnelle : la condamnation de la FFPJP/SAOS dans l'affaire DUVARRY

Apparaît à l'écran le résultat de la société.

Soyez convaincus que nous ferons face à l'adversité pour conserver les fruits de nos efforts constants à la réussite d'un objectif partagé.

A cet instant, je voulais VOUS renouveler mes REMERCIEMENTS pour votre écoute, votre soutien dans nos projets et votre fidélité jamais démentie.

Nous avons encore de belles choses à faire ensemble ! Nous continuerons de faire le mieux possible pour l'image et le développement de notre Fédération !

J'en termine par des remerciements appuyés aux salariés de la FFPJP mis à la disposition de la Société PROMO PETANQUE, sous la responsabilité de son Directeur, Xavier GRANDE :

Au service Commercial : Rémi et

Au service Comptable : Christy

Au service Marketing : Kevin

qui oeuvrent ENSEMBLE, à nos côtés, au bon fonctionnement de la Société PROMO PETANQUE, en partageant notre slogan que je vous invite à faire vôtre

Merci de votre attention

Je passe à présent la parole à notre Directeur selon l'ordre du jour annoncé

II. Bilan exercice écoulé 01/12/2021 au 30/11/2022

DETAILS DU BILAN

A. Actif : 629 345.99€

- Immobilisations **20 306.90 € nettes** (Immobilisations brutes 102 205.09 € – Amortissements pratiqués 81 898.10€)

Le total des immobilisations s'élève à 102 205.09 contre 107 269.10 € pour l'exercice précédent.

Pour rappel, les immobilisations concernent : logiciels EBP, clim & store car podium, 1 bâches, 1 ordinateur, et surtout le fourgon RENAULT AMENAGE + escalier

-2022: pas d'investissement

Mise au rebut : logiciel + STAND ARAIGNE

-Montant des amortissements de l'année : **14 420.46€**

- Stock de Marchandises : valorisé à **263 027,21 €** contre **274 523.30**
Légère baisse avec toujours 669 LECTEURS à 120.00€ pièce
Pas de dépréciations d'articles cette année

- Clients et comptes rattachés : 49 337.84€ contre 127 116.96 l'an passé

CLIENTS 49 337 .84€ : bonne nouvelle, diverses créances clients en baisse
Comités Départementaux et Régionaux d'octobre et novembre 2022.

- Autres Créances : **24 029.26 €**

Créance fournisseur

CREDIT TVA de novembre

TVA S/ Facture non parvenue notamment affaire DUVARRY

- Disponibilités : **272 644.69 €**

- Caisse : **250.00 €**

- Compte courant à la Société Générale : **171 728.53 €**
- Rappel de l'an passé : remboursement 100k€ à la FFPJ P**
- Placement : CAT placement soit 100 000€ et intérêts 666.16€

B. Passif : 629 345.99€

- Capitaux propres : 74 848.04€
 Capital social fixe : 38 112.25 € à la constitution.
 Capital social variable : 36 735.79 € soit 10 nouvelles actions cette année avec 2 nouveaux actionnaires
 Autres réserves : **259 572.69 €** (solde des résultats antérieurs)
 Avec un résultat sur l'exercice déficitaire **de (- 777 155.70€) soit des capitaux**

propres à 442 734.47€

- Emprunts CREDIT : 13 665.22 €
Rappel : prêt simple auprès de notre Banque, la Société Générale. 45 000€ au taux nominal fixe de 1.55% Hors frais sur 48 mois
1ère échéance 2019 fin 2024

- Emprunts et dettes divers : Compte « ASSOCIE FFPJP » : 961 530 .27€ contre **290 957.68**

Il s'agit du compte mis en place à la création de la société en 1998.

La différence provient essentiellement :

- Différence entre les facturations croisées FFPJP /SAOS
- D'un côté la FFPJP devait à a SAOS : 119 405
de l'autre la SAOS devait à la FFPJP : 28 732

+ Remboursement de 100 000€ l'an passé

Surtout cette année la charge liée à l'affaire Duvarry : **679 890. 43€**

En effet, le Conseil d'administration a décidé de faire supporter intégralement à la SAOS la condamnation dans le cadre du procès , ainsi que les frais d'avocats.

Ceci est donc inscrit en compte courant associé.

* DETTES Fournisseurs et Comptes RATTACHES : **43 408.79 €** en baisse

-Fournisseurs : **23 223.61€**

Il s'agit du solde courant des dettes fournisseurs

-DETTE Facture non parvenues : **20 185.18 €** honoraires CAC/ Greffe TC LA POSTE NOVEMBRE, WEB TV,

*DETTES FISCALES et SOCIALES : **2359.66 €** contre 26 697.25€

* AUTRES DETTES : **51 116.52€** RAS

- 1116. 52 € avoir clients en cours

- Débiteurs / créiteurs divers : 50 000 € concerne l'affaire Duvarry au crédit de ce compte.

DETAILS DU COMPTE DE RESULTAT

I. PRODUITS D'EXPLOITATION : 759 309.29€ contre 663 132.99 **= VENTES DE MARCHANDISES ET PARTENARIATS :**

1. VENTES DE MARCHANDISES : 330 790. 96 € contre 214 610.31 €

TRES BELLE ANNEE en 2022 comme vous avez pu le voir sur le graphique. L'objectif est de retrouver les recettes d'avant COVID.

MARGE COMMERCIALE A AUGMENTEE: environ 50 000€

Déplacement du stand : PROGRESSION (plus de déplacement) 53 944€ HT

41 772 € HT de CA déplacement sur tous les CHF et La Marseillaise (plus de 10 000€ aux jeunes) .

Je laisse la parole à **M. SEGUIN :**

Je me présente, surtout pour ceux que je n'ai pas eu le plaisir de rencontrer personnellement jusqu'à aujourd'hui : je m'appelle Rémi Seguin, et je suis la personne chargée de la boutique de la fédération au siège.

Cela fait maintenant plus de 10 ans que j'occupe ce poste, et que je fournis à vos comités les objets personnalisés, dérivés et officiels de la FFPJP.

Tout d'abord, je tenais à vous remercier, vous tous ici présent, de la confiance que vous avez accordée à la boutique en devenant actionnaire. Et pour ceux qui nous ont rejoint cette année, je vous souhaite la bienvenue dans la grande famille Promopétanque.

Si je suis devant vous aujourd'hui, c'est afin de vous présenter les différentes offres et actions de la boutique.

Nous proposons tous les produits officiels et nécessaires à votre comité : lecteur de carte à puce, équipement d'arbitre, incluant maillot, écusson ou appareils de mesure, équipement d'éducateur, équipement de contrôle (éthylotest, boulhonnête), y compris les étuis en plastique pour y insérer les licences.

Pour passer commande, notre site est l'outil à privilégier pour vous. En effet, beaucoup de comités commandent régulièrement par le site (81 comités différents en 2022, représentant près de 300 commandes).

Les avantages de commander par le site sont nombreux :

- Vous avez les tarifs en temps réels, incluant la remise actionnaire.
- Vous pouvez consulter les stocks et avoir, en cas de rupture, une alerte lorsque les produits sont de nouveaux disponibles.
- Vous avez possibilité de payer immédiatement avec une carte bancaire, ou plus tard, par chèque ou virement.
- Vous avez le suivi de la commande en temps réel, de la mise en préparation jusqu'à l'expédition finale, avec numéro de suivi.

Pour ceux qui n'auraient pas encore franchi le pas, et qui auraient besoin d'aide pour cela, je suis à votre entière disposition pour votre première commande. N'hésitez donc pas à nous appeler, ou nous envoyer un mail, cela ne nous dérangera pas, au contraire.

En tant qu'actionnaires, vous bénéficiez d'une remise de 10% sur l'intégralité des produits de la boutique.

Cette remise s'applique dès le premier produit acheté, quel qu'il soit.

A cette remise, nous pourrions également y appliquer une remise additionnelle en

fonction des quantités commandées.

Nous avons également la possibilité de faire personnaliser les articles au nom de votre comité, ou d'une de vos compétitions, sur simple demande.

Nous pourrions vous faire des propositions sur des possibilités de personnalisation, voir même des créations spécifiques.

Vous pouvez d'ailleurs voir quelques exemples de produits que nous avons déjà fourni à certains comités et clubs, à l'occasion d'évènements spécifiques, comme des remises de récompenses, des AG, une inauguration d'un boudrome,...

Pour nos actionnaires, nous mettons en place, depuis plusieurs années, la possibilité d'organiser un dépôt-vente.

Le principe est simple : votre comité vend sur ses propres compétitions les produits de la boutique.

Avec le système de dépôt-vente, vous ne payez que ce que vous vendez. Il n'y a aucune prise de risque financière de votre part.

En début d'année, nous vous enverrons un mail avec la liste détaillée des produits éligibles, dans lequel vous verrez également apparaître le prix d'achat et de vente conseillé. Vous n'aurez qu'à nous retourner le bon de commande avec les quantités désirées pour chacun de ces produits.

Une fois votre compétition passée, ou la saison pétanque achevée, ; il vous suffit ensuite de nous retourner les invendus, et une facture vous sera adressée, dans laquelle ne seront comptabilisés que les produits qui ne nous seront pas revenus.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas nous solliciter, je répondrai à vos questions avec plaisir.

UHLSPORT

Équipementier FFPJP 2022 à 2024

Grâce au partenariat de la Fédération et Promopétanque avec uhlsport, l'équipementier officiel de la FFPJP, la Boutique Fédérale est en capacité de proposer à l'ensemble de ses comités une remise exceptionnelle de 30% sur l'intégralité du catalogue uhlsport, et ce, dès la première pièce achetée.

Cette remise pourra également être accompagnée d'une dégressivité supplémentaire, en fonction des quantités commandées.

La personnalisation des tenues, aux couleurs de votre comité, club, évènement est également possible via Promopétanque, et nous vous proposons des solutions « clé-en-main » dans laquelle nous nous occupons de tout une fois tous les éléments en notre possession (logo, tailles, etc)

En effet, conscient que souvent, on préfère choisir les tenues « en direct », et que malheureusement, la boutique ne peut être présente physiquement partout en France en même temps, nous proposons de faciliter cette logistique en plusieurs étapes :

- Envoi de tenues « échantillon » pour décider de l'équipement final

- Une fois que vous avez sélectionné les tenues qui vous intéressent nous pouvons vous envoyer l'intégralité des tenues, une pièce à la taille, afin de procéder à vos essayages et être certain que chaque personne ait la taille qui lui convient.

Ces tenues seront facturées en fin de commande, ou nous seront retournées. D'expérience, les clubs avec qui nous avons déjà traité les avaient conservées pour faire leurs futurs essayages pour les nouveaux arrivants.

En début d'année prochaine, nous mettrons en vente des Pack, dont le modèle de base

reprenra celui visible derriere moi. Ils seront composes des elements suivants : un haut type veste, un maillot/polo, et un pantalon.

Sur simple demande, d'autres vêtements, comme des shorts, ou des vestes plus épaisses, pourront y être ajoutés, et feront l'objet d'un devis spécifique, toujours à des prix imbattables.

L'année prochaine, une nouvelle gamme, nommé Score 26, bénéficiera également d'une offre pack similaire.

Toutes ces offres feront l'objet d'une campagne publicitaire, par mails envoyés directement à vos comités, et à vos clubs.

Mais avant le lancement de cette nouvelle gamme, la boutique SAOS Promopétanque, la FFPJP, et uhlsport, vont maintenant vous dévoiler en exclusivité la nouvelle tenue des Equipe de France, qui seront arborées par nos joueurs sur pendant les 2 prochaines années.

J'invite donc Mme Julie MASSE, représentante uhlsport France, à venir me rejoindre pour cela et vous remercie de votre attention.

(PRESENTATION DU NOUVEAU MAILLOT EQUIPES DE France par Mme MASSE Julie , responsable marketing France UHLSPORT)

2. **PARTENARIATS & PRESTATIONS : 426 501.46€** contre 372 282.68€
on note un maintien des partenariats à un niveau significatif , hausse des recettes en général mais qui nécessite plusieurs précisions

- **HT 20 PARTENARIAT : 170 500 €** contre 188 300 €

LEGERE BAISSSE mais maintien à un niveau satisfaisant en raison de la perte d'ODALYS et de FORD

- **OBUT : 56 500€ contre 34 800 € l'an passé :**

Contrat d'un an sur les mêmes bases que l'année précédente :

- Partenaire FFPJP, Partenaire Pétanque Tour, Partenaires CHF TELEVISES, Partenariat Maillot et Veste EDF

+ bons cadeaux nationaux jeune et trophée pépites /Elites

- **MS PETANQUE (VMS) :** 7 500€ (CHF et WEB TV) contrat 2020 2021 et 2022

- **MMA :** 62 500 HT pour 2021 pas de changement Contrat qui arrive à terme cette année. Appel d'offre obligatoire en 2022

Passage à 50k les 3 prochaines années

- Non renouvelé **FORD et ODALYS**

- **VERNIERE :** La Société **VERNIERE** a fourni environ **74 000** bouteilles d'eaux gazeuses et plates, sur les championnats de France .Dotation en nature

Renouvellement en cours

- **SMC2 :** fabricant de boulodrome pour un montant 5 000€ HT

➤ **KING MATERIAUX :** 10 000€ visibilité sur la Finale COUPE DE France
Renouvellement en 2023 pour 10 000€

- **DECATHLON :** dotation en nature sur les Nationaux Jeunes et la finale Jeune

Renouvelé environ 20 000€

- **GRILL O'BOIS : 8000€ HT** visibilité sur le TRIPLETTE SENIORS
- **SBM : pose de chauffage : 4000€ HT**
- **Groupe PIGEON/BARTHELEMY : 2500€ HT:** sol à RENNES
- **EVEN'UP : 4 500€ HT** fournisseur des TRIBUNES
- **SMARTENERGIES : 10 000€** ,production d'énergie renouvelable (mailing, présence au congrès)

AUDIKA : 2023 : 7000€ HT

Remerciements appuyés à Kevin qui a la charge du domaine marketing de la FFPJP qui fait preuve d'un grand professionnalisme et qui a toute ma confiance.

- **PARTENARIAT – DOTATION EQUIPEM.**

UHLSPORT : 84 993.33 € (121 275.61 moins EXTOURNE de l'an passé (facture à établir) de 36 282.26€

Vous avez la même dépense dans les charges.

Cela correspond aux factures émises par la SAOS au titre de la communication effectuée en contrepartie de la dotation de produits.

RAPPEL : La FFPJP/SAOS ont signé un contrat de partenariat pour les 3 prochaines années prévoyant 380 000€ de dotation sur les 3 ans en lieu et place des 345 000€ du précédent contrat. De plus, 5% de moins sur les tarifs revendeurs.

Pantalons spécifiques Pétanque et des tailles jusqu'au 5XL

- **HT 20 : CLUB DES PARTENAIRES : 7 800€ HT contre 4 200€ HT :**

DMP INITIATIVES (Solutions de financement pour les associations et clubs sportifs)

POM & CUB

SERENYS (défibrillateur)

Pour maintenir le lien avec les membres du club des partenaires, nous avons organisé

Janvier/Février = 3 Visio de rentrée

Mars : Finale de la Coupe de France avec événement VIP la veille (tournoi) + mailing

- **HT 20 AIDE PROD : 80 400 contre 45 142,50€**

La Chaîne l'EQUIPE

Participation totale de la Chaîne sur les **2 CH France télévisés + FINALE de la COUPE DE FRANCE** . . Ces sommes viennent en déduction des coûts de production TV dont on parlera lorsque l'on évoquera les charges.

Négociations 2022 : les parties se sont accordées sur une durée de 3 ans soit 2022, 2023 et 2024 et passage de 75 à 80 400€ par année.

- **HT VILLE CHAMP. France : 30 000 € (24k € FD + 6000€ cd 24)**
- **HT COUPE DE France : 15 000€**
- **HT 20 PARTENARIAT FFPJP : Convention croisées FFPJP/SAOS de 14 350.13 €HT**

Facturation à la FFPJP à la SAOS :_Photocop, Mise à dispo Car Podium 100%, Location MaF (1/2 FD), collecte et courrier (3/4 FD) La Poste+ gardiennage

- EXO PART FFPJP : 3458 € d'assurance
- HT 20 EXPOSANTS CHF : **20 000€** contre **8 083.67€**

Il a été décidé de faire en cette année exceptionnelle des tarifications annuelles : **5000€ HT** pour être présents sur TOUTES les manifestations fédérales

DATA F (bouleciel), JPF, SNEL, AJS CONCEPTS

SYNTHESE 2023			
Taille du stand	Tarif stand	Personnalisation	Total
9m2	4 000 € HT / an	1 000 € HT / an	De 4 000 à 7 000 € HT / an selon les options retenues
18m2	5 000 € HT / an		
24m2	6 000 € HT / an		
Au-delà de 24m2	Nous consulter en raison de l'implantation spécifique à prévoir		

Rappel :

Le plan du village sera co-établi par la F.F.P.J.P. / PROMO-PETANQUE avec l'organisateur, La liste des besoins des exposants sera transmise à l'organisateur afin que celui-ci puisse s'assurer de l'acheminement du matériel (tables, chaises) et de l'électricité au niveau du village. Redéfinition des notions de produits dérivés, surface utilisée, horaires de présence Le référent fédéral est Rémi SEGUIN (saos.promopetanque@petanque.fr).

Il assurera, avec vous, la préparation du plan du village et sera sur place pour l'accueil et le placement des exposants au regard du plan validé.

2. TOTAL CHARGES d'EXPLOITATION = 870 227.22€

contre 571 962.82€

Forte hausse

Courantes parfaitement maîtrisées.

Nouvelles dépenses :

Compétitions supplémentaires (TOUS les CHF et la FINALE DE COUPE DE F)

Production de la WEB TV –FFPJP sur toutes les compétitions fédérales

Location des tribunes

1. ACHATS MARCHANDISES : 220 820.69€ contre 182 332.59

ACHATS MARCHANDISES : en hausse pour assurer les ventes

Mais baisse des stocks

ACHATS MARCHANDISES EXO de TVA : ramasse boules acheté à l'étranger

EXPOSANTS CHF REVERSION : PLUS DE REVERSION

(COMITE 480€ /CHF 2021. Disparition en 2022 en raison des nouvelles règles évoquées supra et prise en charge des tribunes)

2. VARIATION STOCKS : variation de 11 496.09 € en légère baisse valorisé à 260 442.42€

(Je passe déjà évoqué lors du bilan)

3. **ACHATS d'Emballages** : pour les expéditions. RAS

4. **AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES: 618 051 .78€ au lieu de 383199.94€**

- **UHLSPORT DOT. EQUIPEMENTIER** : il s'agit de la compensation de la dotation en équipements. Elle est d'un montant identique aux recettes : **84 993.33** contre **79 036,86€**

C'est la dotation de l'année qui est valorisée

Rappel : cela concerne les tenues EDF et son staff, Comité Directeur, trophée des Pépites, maillots de CHAMPION de F, d'arbitre et maillots et vestes répliques, tenues finales Nationaux Jeunes, Petanque TOUR let le PNA .

- **Frais de siège** : (**Dont salaires chargés**, représentant, suivant la convention conclue avec la FFPJP, la mise à disposition à hauteur de 95% du salaire chargé de M. SEGUIN Rémi, et 100% pour les alternantes Audrey SIMONET et Léa SOLER qui nous a rejoint + une partie d'autres collaborateurs : Christy, Kévin et moi)

+ **participation Loyer et Téléphone/Internet)**

108 319.71€ avec aide à l'alternance de l'Etat contre **97 206.04€**

Pas de recette de chômage partiel de 6 505.53€ et heures supp

- **DEPENSES CAR PODIUM : 17 788,48€** au total Rien à signaler, plus de sorties donc plus de dépenses

Car Podium Leasing : totalement financé

Car Podium Gardiennage : RAS

Car Podium Assurance : RAS

Car Podium Entretien : nettoyage, et CT et petites réparations, bâche changée

Car Podium Déplacements : Location tracteur, Gasoil, Péage. **Plus de déplacements**

- **PRODUCTION TV : 155 238,18€**

Il s'agit de la production des images TV pour le compte de la Chaîne L'EQUIPE.

La SAOS paie l'intégralité des dépenses, choisit ses prestataires et ensuite capte les images. elles sont ensuite envoyées dans les conditions du direct à la chaîne dès le lendemain.

Nous avons travaillé avec la société de M. STABLER, CASA PROD, avec les services du leader français de production TV: AMP VISUAL TV. En plus, on rajoute la location des LED (.JSG) et le petit matériel comme les bâches de publicité sur les arrêts de boules

Finale COUPE DE France : 67 510.71

Après une année blanche l'an passé, on a retrouvé les 8 clubs qualifiés à RENNES

FINALES CHF MIXTE et TRIPLETTE : 44 180 + 45 487.50€

- **WEB TV : 36 400€**

Pour la SECONDE ANNEE toutes ces compétitions sont diffusées à la WEB TV

La FFPJP / SAOS a souhaité utiliser les services de professionnels pour notamment améliorer la production (plus de caméras et meilleure qualité).

C'est ainsi, il a été décidé de travailler avec la société PARIS WEB CUBE.

Ce poste n'existait pas auparavant mais il est apparu normal que la production WEB TV soit financée par la SAOS à l'instar des productions TV.

- FINALE COUPE DE F, TOUS LES CHF, CNC, PEPITES, FIANLE CIRCUIT JEUNES CHAMPIONNAT d'EUROPE des CLUBS

➤ **LOCATION TRIBUNES : 129 635,70€**

Après une consultation, la société EVEN UP de la Région Bordelaise a été choisie. Beaucoup de difficultés car délai de montage non respecté et parfois non conforme à la commande initiale
Devis en cours pour 2023 mais qui avoisine les 200 k€.

Le Conseil d'Administration a pris la décision de faire supporter intégralement cette charge par la SAOS.

➤ **DIVERS : 85 676,29€ HT**

- **Petit outillage : 1891.24€ contre 755 79€** : mur d'images, instand, imprimante,

- **Fournitures administratives : 1306.88€** pour l'ensemble du siège RAS

- **« LEASING + ASSU VEHICULE SHN » : 10 614. 49€ contre 10 835€ (300€ / mois pour 3 joueurs)**

Pour rappel, il s'agit du contrat conclu entre La Société PROMO PETANQUE et les quatre contrats de sponsoring avec nos mousquetaires du club des partenaires H. LACROIX, P SUCHAUD, P. QUINTAIS et D. ROCHER dans le but de pouvoir exploiter leur notoriété et le retentissement attaché aux événements que la FFPJP/PROMO PETANQUE organise.

- **Loyer Caisse Tactile : 1108.92€** abonnement pour une caisse enregistreuse électronique qui gère les stocks. Utilisation lors des déplacements de la boutique

- **Fourgon** : garage + entretien + assurance : location garage à Marseille+ assurance + révision cette année chez RENAULT

- **Maintenances diverses** :

Photocopieur : cout copies photocopieur Canon du siège FFPJP /SAOS Refacturation compte « Partenariat FFPJP » 706009.

MAF : RAS Location MAF + balance. Refacturation compte « Partenariat FFPJP » 706009.

Informatique : AUGMENTATION : ACHAT LOGICIEL SUITE ADOBE +hébergement du site web + mises à jour de programme entre notre logiciel de gestion commerciale (EBP et le site INTERNET de la boutique) + ABT QUADRATUS (compta)
QUADRATUS + GESTION DES GAMMES 1891€ HT

- **SEMINAIRES/ANIM PARTENAIRES** : achat pack VIP RENNES

- **DROIT à l'Image SHN** : 1632 € Comme évoqué, il s'agit ici de la prise en charge des frais de déplacement de M. ROCHER dans le cadre du contrat signé de DROIT à l'IMAGE Pour lui, pas de mise à disposition d'un véhicule car il en a déjà un en partenariat.

- **Honoraires CAC** : conforme aux prévisions

- **Frais actes et contentieux** : frais dépôt comptes Greffe

- **Publicité et cadeaux, dons** : bons cadeaux 0€

- **Publicité et Catalogue** : **abonnement mensuel MAILJET (envoie des publicités)** pour l'essentiel publicité dans PLANETE BOULES de 7 500€ HT, et photos pour la boutique

- **Transport sur achats** : RAS

- **Transport sur ventes** : colissimo et Transporteur sur les ventes

- **FOURGON BOUTIQUE ET DEPLACEMENT** : Rémi et AUDREY lors des déplacements de la

boutique ambulante

- **Voyages et déplacement** : Indemnité Km CAC/ frais déplacements élus et salariés
- **Missions et réception** : Facturation par la FFPJP, des frais d'hébergement et de restauration **de la SAOS présents sur les compétitions de la FFPJP + au CONGRES NATIONAL**
- **PTT et Telecom** : collecte de l'ensemble du courrier au siège
- + MAF (affranchissement courrier fédéral refacturé au 3/4)
- **Services bancaires** : transactions bancaires le site. Commission paiement CB sur site WEB plus Terminal de paiement sur place

5. IMPOTS TAXES : CET de 1319€

6. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS : 14 420.49€ (déjà évoqués)

7. CHARGE DIVERSES GESTION : 1087.01€ (surtout REGUL TVA)

8. PRODUITS/CHARGES FINANCIERES : (-613.84€)

Produit du CAT

INTERETS PRET FOURGON

9. CHARGES EXCEPTIONNELLES : (- 665 623.43€)

Comme évoqué, le Conseil d'Administration de la SAOS a décidé d'affecter l'intégralité de la charge du procès à la société. Ce résultat va être affecté au compte : « report à nouveau débiteur ». De ce fait, cela entraîne que les capitaux propres de la SAOS sont inférieurs à la moitié du capital social initial soit 38 112.25€.

Sur question, il est précisé que la répartition de 50/50 n'a pas été retenue étant donné que la condamnation est IN SOLIDUM, ce qui permet de faire supporter tout à une structure condamnée (en l'espèce la SAOS).

Que cette décision a été prise afin de préserver les capacités d'emprunts de la FFPJP dans le cadre du projet de construction du Centre National et dans un intérêt fiscal puisque la SAOS (Impôts sur les sociétés et récupération de la TVA sur les honoraires d'avocats) .

Les comptes de l'exercice clos au 30/11/2022 sont approuvés à la majorité des actionnaires présents

Contre : CD 84, 24, 04, 83, 13, 21, 66 et CR Pays de la Loire

Abstention : CD 05, 46, 44, 82 et 45

III. MODIFICATION de L'ORDRE du JOUR

En vertu des articles L.223-42 et suivants du Code du Commerce, il faut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour statuer sur les suites données à la SAOS dans les 4 mois suivant la présente Assemblée Générale car les capitaux propres de la SAOS sont inférieurs à la moitié du capital social initial soit 38 112.25€.

Dés lors, il est proposé d'effectuer cette Assemblée Extraordinaire ce jour afin d'éviter de devoir se réunir à nouveau dans les 4 mois.

Il faut donc voter pour modifier l'ordre du jour puis statuer sur la continuation de la société

(La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents)

IV. DISSOLUTION DE LA SAOS

Suivant le code du commerce, il faut donc voter sur la continuation de la SAOS .
Dés lors, êtes-vous favorable à la dissolution de la SAOS PROMO PETANQUE ?

(La dissolution est rejetée à l'unanimité des actionnaires présents)

La SAOS continue et a donc l'obligation de reconstituer ses capitaux proposer dans les 2 ans qui suivent.

V. AFFECTATION DU RESULTAT:

Le résultat de **(-777 155.20 €)** est imputé au compte report à nouveau
(L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité des actionnaires présents)

VI . ADMISSION DES NOUVEAUX ACTIONNAIRES :

Deux nouveaux actionnaires: Comité Départementaux de la Marne et de la Sarthe
(L'admission des nouveaux actionnaires est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents)

VII. RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS :

Conformément aux statuts de la société, il sera procédé au renouvellement habituel de administrateurs (par tiers tous les 3 ans)

Les sortants : MM. MARAUX, CHAUVIN , CHEVALIER et Mme BAJOLLET

À la suite des élections sont élus : MM. MARAUX, CHAUVIN , STEPHANT et Mme BAJOLLET
(Le renouvellement des administrateurs est adopté à l'unanimité des actionnaires présents)

Noms	Représentants	Dates de renouvellement		
M. MARAUX	FFPJP	2025	2028	2031
M. CHAUVIN	FFPJP	2025	2028	2031
M. EVRARD	CD 62	2023	2026	2029
M. STEPHANT	CR BRETAGNE	2025	2028	2031
Mme COSTE	CR PACA	2024	2027	2030
M. MONCUQUET	CD 82	2023	2026	2029
Mme LEVET	CD 04	2023	2026	2029
M. HEDBERT	CD 27	2023	2026	2029
M. CHEVASSU	CD 11	2024	2027	2030
M. FORETNEGRE	CD19	2024	2027	2030
Mme BAJOLLET	FFPJP	2025	2028	2031
M. ROBERT	FFPJP	2024	2027	2030

Voici achevée l'AG de la Société PROMO PETANQUE dont le seul but est de vous tenir parfaitement informés de sa gestion collaborative au service de son actionnaire majoritaire la FFPJP.

En l'état de la décision prise par le Conseil d'Administration de faire supporter à la SAOS l'intégralité de la charge de la créance DUVARRY DEVELOPPEMENT à hauteur de 679 890, 43 €, **Madame COSTE annonce sa démission de son poste de Présidente du Conseil d'Administration.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

La Présidente